



Conseil économique et social

Distr. générale
23 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Neuvième session

Genève, 7 et 8 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 7 novembre 2016 à 9 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale.
3. Questions diverses.
4. Dates et lieu de la prochaine session.
5. Adoption du rapport.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils peuvent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.



II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/17.

2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner son programme de travail, et tout particulièrement faire le point de la législation nationale existante dans le but de décrire et d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les informations recueillies au moyen du nouveau système de gestion de la signalisation routière sur le Web. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories énumérées par la Convention (en commençant par le signal E, 17^b) en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations et à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité s'agissant à la fois des images et des définitions. Les experts des pays qui n'ont pas présenté leur analyse préliminaire lors des sessions précédentes seront invités à le faire pour les signaux E, 17 à G, 24^c, comme convenu précédemment. Ce sont le Danemark, la Finlande, la France, le Koweït, le Luxembourg et le Portugal.

À la dernière session, les représentants de l'Autriche et du Koweït ont présenté des exposés sur l'utilisation de la barre oblique. À la présente session, le Groupe d'experts sera invité à examiner la question et à faire des recommandations.

À la dernière session, le Groupe d'experts a également examiné les conséquences du paragraphe 3 de l'article 8 (en particulier, la possibilité, à première vue, d'utiliser des signaux figurant sur des panneaux rectangulaires, voir ECE/TRANS/WP.1/2012/3) pour les signaux à validité zonale (E, 9 et E, 10). Dans ce cadre, la France et la Lituanie seront invitées à présenter les résultats de leur analyse préliminaire de la question. L'Espagne, qui s'est portée volontaire pour réaliser une analyse similaire mais complémentaire de « l'utilisation de panneaux rectangulaires pour les panneaux à messages variables », sera également invitée à présenter ses conclusions.

Le Groupe a été prié par le Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau d'examiner et d'évaluer les symboles des signaux A, 25 et A, 26, et de proposer un signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières. Le Groupe sera invité à étudier ces questions.

Enfin, le Groupe sera invité à poursuivre les discussions entamées à la sixième session à propos de l'évaluation des signaux hors Convention et des observations présentées à ce sujet par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

4. Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe d'experts devrait se tenir les 2 et 3 février 2017 à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa neuvième session.
